

Rapport de la commission sur le préavis n° 620/19

Objet :	<u>Crédit d'étude pour l'élaboration du projet d'ouvrage d'adaptation du réseau communal de distribution d'eau</u>
Date et heure de la séance :	Jeudi 3 octobre 2019 – 19h00
Lieu de la séance :	Salle de justice de l'Hôtel de ville
Président(e) :	Natacha Stucki
Membres de la commission présents :	Mme Brenda Tuosto – M. Pierre-André Genier – M. Florian Lüthi – M. Thomas Mc Mullin
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun
Représentant(s) de la Municipalité :	Mme Christine Leu-Métille

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission nommée par le conseil communal de Grandson en date du 20 juin 2019 s'est réunie à la date indiquée ci-dessus afin de débattre du préavis 620/19.

Tout d'abord, la commission souhaite remercier vivement Madame Christine Leu-Métille pour les explications détaillées fournies et fortement appréciées par ladite commission.

Bien que le préavis soit très complet, il est important de faire ressortir les éléments suivants :

La vétusté des réservoirs est une réalité. La défense incendie ne peut être assurée correctement dans le bourg de Grandson et le secteur des Tuileries; les conduites étant sous dimensionnées en regard du nombre d'habitants et du point de vue légal.

Ceci a été confirmé lors d'un contrôle de l'OFCCO (Office de la consommation) des installations communales.

Un délai au 1^{er} septembre 2021 a été donné par cet organe afin de réaliser des travaux nécessaires. Une prolongation de délai a été demandée par la municipalité au 1^{er} septembre 2023. Ce délai a été accepté par la Département concerné.

A la lecture du préavis, nous constatons que la construction de ce réservoir et son réseau sont d'importance régionale et que, dès lors et sur la base des exigences cantonales, ce réservoir doit être de 4000 m³.

Il est a rappelé que ce projet concerne également l'ACRG. De nombreux débats, discussions et échanges ont eu lieu à ce jour avec ces derniers afin d'obtenir une éventuelle participation financière tant au niveau du crédit d'étude qu'au niveau de la réalisation de l'ouvrage en lui-même.

Malheureusement, à ce jour et bien qu'une assemblée de l'ACRG ait eu lieu dernièrement, il nous est confirmé que l'ACRG n'a pas encore décidé d'une quelconque participation financière en regard de ce projet.

Rapport de la commission sur le préavis n° 620/19

Il en résulte que nous devons être conscients que la totalité du crédit d'étude demandé dans le préavis 620/19 pourrait être à la charge de la commune de Grandson et que les chiffres mentionnés dans le tableau de répartition des charges sont provisoires, au vu de cette inconnue.

Madame Christine Leu-Métille nous indique que la commune de Grandson doit avancer dans ce projet et que le second crédit d'étude, objet du préavis 620/19 est plus que nécessaire. En effet, ce dernier servira à demander un crédit d'investissement précis ce qui est primordial au vu du montant total du projet.

La commission s'interpelle quant à la longueur de cette procédure (6 ans) alors que l'on parle d'un projet d'intérêt régional.

Dès lors et même si un risque existe d'avoir à prendre à la charge de la commune la totalité du crédit en l'absence de prise de position de l'ACRG, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à financer le crédit d'étude pour l'élaboration du projet d'ouvrage d'adaptation du réseau communal de distribution d'eau selon le préavis 620/19 pour un montant de CHF 440'000.—TTC;

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'étude de CHF 440'000.—TTC ; le compte no 9144.19 est ouvert à cet effet ;

Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante déduction faite des participations et subventions de tiers ;

Article 4 : d'amortir cet investissement net par le compte no 810.331 sur une durée de 10 ans ; la première fois au budget 2021.

Natacha Stucki



Florian Lüthi



Brenda Tuosto



Thomas Mc Mullin



Pierre-André Genier

